



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : BALAN Manon
Téléphone : 03 85 21 96 54
Mail : m.balan@inao.gouv.fr

V/Réf : IF/GB/RB-2023-124582
Affaire suivie par : Gaëtan BUZOLICH

N/Réf : CM/MB-23-514

Objet : Révision du PLU
Commune de Saint Romain en Gier

Monsieur Le Président
Vienne Condrieu Agglomération
Espace Saint-Germain-Bâtiment Antarès
30 Avenue du Général Leclerc
BP 263
38217 Vienne Cedex

Mâcon, le 11 août 2023

Monsieur Le Président,

Par courrier reçu le 28 juillet 2023, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de révision du PLU de la commune de Saint-Romain-en-Gier.

Cette commune est comprise dans l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) viticole « Coteaux du Lyonnais » et de l'AOP laitière « Rigotte de Condrieu ».

La surface délimitée en AOP « Coteaux du Lyonnais » sur la commune s'élève à 46 hectares.

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

La commune s'étend sur une surface de 405 hectares couverte à 54% par des espaces boisés et à 31% par des terres agricoles.

On dénombre sur le territoire communal trois exploitations agricoles, dont un producteur habilité en AOP « Coteaux du Lyonnais », et un opérateur produisant selon le mode de production de l'Agriculture Biologique (AB).

L'INAO souligne l'attention portée en page 153 du rapport de présentation à la préservation de l'activité agricole, notamment aux prairies situées sur les plateaux pouvant servir de base de production de fourrage dans le cadre de l'AOP « Rigotte de Condrieu ».

La commune ambitionne une projection démographique à hauteur de 0,6% par an, visant à atteindre une population de 624 habitants en 2032.

Le projet de révision prévoit de consommer 2,99 hectares répartis comme suit : 0,69 hectares à vocation d'habitat, 0,95 hectares d'emplacements réservés ainsi que 1,35 hectares à vocation touristique.

Le projet n'impacte pas directement de parcelles classées dans l'aire parcellaire délimitée de l'AOP « Coteaux du Lyonnais ». Toutefois, certaines parcelles comprises dans ce périmètre sont classées en zone N ou en EBC notamment le secteur « Les Cotes/Bas des Cotes ». L'INAO souhaiterait que ces parcelles soient zonées en A afin d'assurer la préservation de ce potentiel de production.

INAO

37 boulevard Henri Dunant
71040 MACON Cédex
03 85 2196 50
inao-macon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr

La commune prévoit de mobiliser les capacités de densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine, ainsi que deux secteurs en extension compte tenu des contraintes existantes sur la commune. La mise en place de 3 OAP permet d'assurer un séquençage et un encadrement de l'urbanisation sur ces secteurs.

L'INAO appuie l'initiative d'instaurer dans les zones U et AU un retrait minimal de 4 mètres par rapport aux limites des zones, permettant la création de zones végétalisées en bordure de zones agricoles ou naturelles, et d'assurer une meilleure transition entre les espaces bâtis et les espaces agro-naturels.

Concernant la parcelle cadastrale n°A0305 identifiée en extension de l'enveloppe urbaine pour la construction de logement, l'INAO souhaite porter une alerte quant à la proximité avec le bâtiment d'élevage de chèvre située sur la parcelle cadastrale n°A0284.

Bien que ce dernier ne soit pas soumis à une réglementation ICPE imposant un périmètre de réciprocité de 100 mètres, la préservation d'un périmètre autour des bâtiments agricoles permet d'assurer l'exercice d'une activité agricole dans de bonnes conditions, tel que souligné par la Chambre d'agriculture et présent en page 150 du rapport de présentation.

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle Mercier



Copie : DDT69
Site INAO de Valence

INAO

37 boulevard Henri Dunant
71040 MACON Cédex
03 85 2196 50
inao-macon@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr